

Tarifs Applicables au 1^{er} Janvier 2010

Transaction

12% maximum du prix de vente (pour les biens supérieurs à 50 000 euros.)

Commissions à la charge du vendeur*

Minimum de facturation 1 525 € ttc

Dossier Avis de valeur 250 € ttc

Location

Les Honoraires de location sont applicables à chaque location et relocation d'un bien immobilier.

Type de bien	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Locaux à usage d'habitation selon la loi de 89 (locaux d'habitation loués vides)	8%TTC des loyers annuels hors charges	8%TTC des loyers annuels hors charges
Autres locaux à usage d'habitation(meublés, etc...) Locaux à usage commercial, civil, professionnel ou mixte Autres locaux (place de parking, box, cage...)	1 mois du loyer hors charges	1 mois du loyer hors charges

Gestion

Nos Solutions Locatives	Honoraires de base	
	Taux HT	Taux TTC
Solution locative «Premier»	5,00 %HT	5,98 %TTC
Solution locative «Plus»	6,50 %HT	7,77 %TTC
Solution locative «Confiance»	8,00 %HT	9,57 %TTC
Mandat «Privilège ASC»		10,80 %TTC
Mandat «Privilège ASC Plus»		12,00 %TTC
Garantie «Sérénité Gestion Locative»* (GLI/GRL)		2,50 %TTC

Les honoraires et les garanties locatives sont intégralement déductibles des revenus fonciers.

Syndic

Honoraires annuels par lot principal de copropriété

100 Euros HT

En dessous de 15 lots par copropriété

1500 Euros HT de forfait minimum

Mandats conformes à l'arrêté du 19 Mars 2010

* Sauf dispositions contractuelles contraires. Détails de nos prestations en agences.

TVA applicable selon taux en vigueur au moment de la réalisation du document : 19,6%